



FOURNIL D'ASSIER
 510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
 46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 mars 2023 - 31 mars 2023

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	90	984,15	4,94	3,139900
Cartes de débit	69	638,15	3,21	1,276300
Cartes de crédit	18	208,40	1,04	0,625200
Cartes commerciales	3	137,60	0,69	1,238400
Visa	6	40,20	0,21	0,088800
Cartes de débit	5	39,00	0,20	0,078000
Cartes commerciales	1	1,20	0,01	0,010800
MasterCard	1	6,00	0,03	0,018000
Cartes de crédit	1	6,00	0,03	0,018000
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 336	10 649,75	53,70	25,310500
Cartes de débit	1 105	8 619,35	43,55	17,238700
Cartes de crédit	201	1 700,30	8,51	5,100900
Cartes commerciales	30	330,10	1,64	2,970900
Visa	105	872,55	4,37	2,479200
Cartes de débit	67	544,85	2,73	1,089700
Cartes de crédit	26	245,50	1,23	0,736500
Cartes commerciales	10	69,10	0,35	0,621900
Cartes hors Espace Economique Européen	2	13,10	0,06	0,031100
MasterCard	47	351,55	1,79	1,332180

<<Suite au verso>>

Page 1

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de débit	35	255,95	1,31	0,577980
Cartes de crédit	7	52,00	0,26	0,156000
Cartes commerciales	5	43,60	0,22	0,598200
TOTAL	1 585	12 904,20	65,04	32,368580

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 29/11/2022

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.